PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS PRO Auvergne Rhône-Alpes

Projet de Transition Professionnelle (PTP)
Les grandes étapes du dossier dématérialisé

Tous acteurs de la démarche

Le salarié (futur bénéficiaire) | **L'organisme de formation** | **L'Établissement** | **Transitions Pro**

1 dossier = 3 volets = Plusieurs étapes

À compléter par le salarié, l'organisme de formation et l'établissement depuis leurs espaces personnels respectifs onglet « Dispositif PTP »

Un planning à respecter, des étapes à ne pas manquer

Lancement de la démarche
M-6 à M-3 avant le début de la formation

Dépôt du dossier et Commission d'Instruction. Calendrier en ligne sur votre espace en ligne

Entrée en formation

PARTENAIRE D'AVENIR
TRANSITIONS PRO Auvergne Rhône-Alpes

[Le volet salarié]

Le(a) salarié(e)

Renseigne ses rubriques
Joint les documents
Demande à l'organisme de formation de compléter son volet
Signe son volet électroniquement

[Le volet organisme de formation]

Le(s) organisme(s) de formation

Renseigne ses rubriques
Réalise un bilan de positionnement
Joint les documents
Signe son volet électroniquement

[Le volet employeur]

L'employeur

Renseigne ses rubriques
Joint les documents demandés
Signe son volet électroniquement

Le/la salarié(e)

Vérifie les éléments renseignés par l'organisme de formation
Procède au choix définitif de l'organisme de formation

Le/la salarié(e)

Vérifie les éléments renseignés par l'employeur
Valide le volet de son employeur et importe son dossier

Vous pouvez suivre l'avancement du dossier via votre espace en ligne « Mes dossiers » et connaître sa date de Commission d'Instruction.

[L'organisme financeur]

Transitions Pro

Vérifie l'ensemble des éléments transmis
Positionne le dossier en Commission d'Instruction